

CPR ACTIONS FRANCE ESG

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

CPR
ACTIONS
FRANCE
ESG



Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	22
Informations spécifiques	24
Informations réglementaires	25
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	36
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Compte de résultat	39
Annexes aux comptes annuels	41
Informations générales	42
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	50
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	54
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	60
Inventaire des actifs et passifs	70
Annexe(s)	106
Caractéristiques de l'OPC	107
Information SFDR	122

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

Le marché action européen enchaîne un troisième mois de performance positive pour se rapprocher de son plus haut historique de mai 2022. Le mois a été marqué par les publications des résultats avec une forte disparité dans les performances pays. Le CAC 40 est en hausse porté par la bonne tenue des valeurs du Luxe suite à la très bonne publication de LVMH. L'indice a aussi été aidé par Publicis qui franchit son plus haut historique avec des résultats supérieurs aux attentes. Le marché suisse est aussi en hausse grâce au rebond des titres pharmaceutiques Novartis et Lonza à la suite de publications de résultats très solides. Le marché anglais est par contre en baisse, pénalisé par la mauvaise performance des valeurs du secteur de la distribution. Sur le plan géopolitique, la situation au Moyen-Orient devient de plus en plus compliquée. Plus particulièrement en mer Rouge avec les Etats-Unis et le Royaume Uni qui ont mené des frappes aériennes contre les Houthis. Le Liban a déposé une plainte auprès du Conseil de sécurité de l'ONU après la mort du numéro deux du Hamas, Saleh al-Aroui, à Beyrouth. Biden a annoncé des représailles sur l'Iran après l'attaque de drones qui a tué 3 soldats américains en Jordanie. L'Iran nie toute implication. La Chine a décidé d'entamer des investigations sur certaines importations d'alcools en provenance de l'Union européenne, dans ce qui s'apparente à une mesure de représailles après une enquête de Bruxelles sur les véhicules électriques chinois. Du côté des banques centrales, la BCE a maintenu ses taux directeurs à leurs niveaux actuels, pour la 3e réunion consécutive. Le taux de dépôt est maintenu à 4.0%, son plus haut niveau depuis la création de l'euro en 1999, atteint en septembre 2023 après dix relèvements consécutifs. C. Lagarde estime qu'au-delà des chiffres d'inflation, les données de croissance des salaires qui sortiront le jour de la conférence de la BCE d'avril seront clés pour décider d'une éventuelle baisse des taux de -25pbs, qui pourrait finalement être seulement annoncée lors de la réunion du 6 juin. Sur le plan économique, les chiffres d'inflation pour le mois de décembre sont mitigés : Aux Etats Unis, le chiffre est en hausse de +3.4% après les +3.1% du mois de Novembre. En Chine, l'inflation est négative sur un an alors qu'en Argentine elle s'établit à +212% sur un an et +25% sur un mois, un record depuis plus de 30 ans. En France, le climat des affaires dans l'industrie reste stable en janvier par rapport au mois précédent à 99 points. Le pays enregistre également une hausse de la confiance des ménages en janvier à 91 vs 89 en décembre. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités, mais une contribution négative des secteurs de l'immobilier et de la consommation discrétionnaire. Nous observons un effet positif de notre facteur Blend, avec une contribution autour de 0,02%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,07%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,04%, le facteur décote contribue de 0,01%, le facteur momentum des bénéfices contribue de -0,01% et le facteur qualité contribue de 0,00%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : ENGIE (sous-pondéré, -7%) : 0,13%, TotalEnergies (sous-pondéré, -1.3%) : 0,10%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur momentum du prix et sous-pondérés sur le facteur momentum des bénéfices. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme ENGIE (sous-pondéré, -7%), TotalEnergies (sous-pondéré, -1.3%), Publicis Groupe (surpondéré, 10.8%), Safran (surpondéré, 8.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : STMicroelectronics (surpondéré, -9.6%), CGG (surpondéré, -25.1%), LVMH Moët Hennessy (sous-pondéré, 5.5%), Dassault Systemes (sous-pondéré, 9%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Cie Generale des Etablissements Michelin, Danone et La Française des Jeux et vendu TotalEnergies, Stellantis et EssilorLuxottica SA. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur momentum du prix et à une augmentation du facteur momentum des bénéfices.

Février 2024

Le marché européen clôture le mois de février en hausse STOXX 600 à +1.84% dans le sillage de bonnes publications de résultats. Le S&P 500 a enregistré un nouveau record en dépassant les 5000 points en cours de mois. Record également du Nasdaq 100 qui dépasse les 18000 points. Le CAC 40 a atteint son plus haut historique à 7927 points. Au Japon, le Nikkei 225 a atteint son plus haut historique à 39166 points, ce qui porte la hausse depuis le début de l'année à +17.0%. Du côté des banques centrales, C. Lagarde a indiqué que les signes de ralentissement de la croissance des salaires observés au quatrième trimestre dans la zone euro sont encourageants mais pas encore suffisants pour donner à la BCE la certitude que l'inflation retournera à sa cible. La BoK a laissé son taux de base à +3.5% comme prévu. Le gouverneur de la BoK s'est opposé à la

spéculation d'une réduction anticipée. Le Gouverneur de la Banque Centrale d'Irlande, Gabriel Makhoul indique qu'il n'y a pas d'urgence à baisser les taux dans la mesure où il fallait être vigilant sur l'évolution des salaires. Il rappelle que le marché du travail est étonnamment résilient et que la croissance économique devrait se redresser au 2^{ème} semestre. Sur le plan économique, la Commission européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0.9% pour l'UE et de +0.8% pour la zone euro (contre 1.2% précédemment). Les prix ne devraient augmenter que de +2.7% dans la zone euro cette année. En France, le CPI harmonisé s'est établi à +3.1% sur un an en février, après +3.4% en janvier. En Allemagne, le PIB s'est contracté de -0.3% au 4^{ème} trimestre 2023 par rapport aux trois mois précédents. L'Angleterre enregistre une baisse surprise de la confiance des consommateurs, la première baisse en 4 mois à -21 contre un consensus à -18. Aux Etats Unis, hausse des inscriptions au chômage lors de la semaine du 24 février, à 215.000 contre 202.000 la semaine d'avant. Du côté des secteurs, le secteur de l'automobile surperforme le STOXX 600, porté par les publications de résultats rassurantes et encourageantes de plusieurs sociétés du secteur avec des niveaux de marge records : Stellantis (+17.8%), Renault (+9.9%). Par contre le secteur de l'immobilier délivre la pire performance, pénalisé par le rebond des taux (10 ans allemand +25bps à 2.41%). Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des services aux collectivités et de la finance, mais une contribution négative des secteurs de l'immobilier et de l'industrie. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,01%, et un effet positif de notre facteur défensif affichant une contribution de 0,14%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue de 0,70%, le facteur décote contribue de -0,01%, le facteur momentum des bénéfices contribue de 0,04% et le facteur qualité contribue de 0,04%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, -2.6%) : 0,21%, Teleperformance (sous-pondéré, -18.2%) : 0,10%, ArcelorMittal (sous-pondéré, -5.6%) : 0,06%. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur momentum des bénéfices et souspondérés sur le facteur qualité. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, -2.6%), Edenred (sous-pondéré, -15.7%), Schneider Electric (surpondéré, 13%), BNP Paribas (sous-pondéré, -2.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Air Liquide (sous-pondéré, 8.5%), Stellantis (sous-pondéré, 16.2%), Nexity (surpondéré, -29%), Danone (surpondéré, -3.9%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Valeo, Unibail-Rodamco-Westfield et STMicroelectronics et vendu Sodexo, VINCI et Veolia Environnement. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur blend et à une augmentation du facteur taux de dividende.

Mars 2024

Le marché européen clôture le mois de mars avec une hausse de +3.7% pour le STOXX 600 qui réalise un 5^{ème} mois de performance positive d'affilé. Le CAC 40 progresse de +3.5% sur le mois, le S&P 500 (+3.10% sur le mois) réalise son meilleur 1^{er} trimestre depuis 2019 (+10.16%), porté par l'IA et la perspective d'un assouplissement de la politique monétaire de la FED. Du côté des banques centrales, la BCE et la FED ont toutes 2 maintenu leurs taux inchangés. Les discours sont similaires pour Lagarde et Powell : les futures décisions des banques centrales seront basées sur les indicateurs économiques. Ils affirment à l'heure actuelle ne pas être assez confiants quant à l'évolution de ces indicateurs pour baisser les taux. La BCE a tout de même abaissé ses prévisions d'inflation pour l'année 2024 à +2.3% (vs +2.7% en décembre), suggérant que les perspectives économiques s'éclaircissent. La BCE a présenté ce mois le nouveau cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la politique monétaire, l'objectif étant d'assurer que le cadre opérationnel reste approprié à mesure que le bilan de l'Eurosystème se normalise. Le FOMC anticipe une réduction de -75bps de taux en 2024. La FED a revu la croissance 2024 à la hausse (+2.1% vs 1.4% en décembre). Après de longues semaines de spéculation sur les marchés japonais, la BoJ a relevé son taux directeur dans la fourchette 0% à 0.1% (vs -0.1% précédemment). La banque centrale de Taïwan a relevé de manière inattendue son taux de 1.875% à 2%. La Banque Nationale Suisse quant à elle a surpris en abaissant son taux directeur de 1.75% à 1.5%. Sur le plan économique, en Zone Euro, les indices PMI sont mitigés avec le manufacturier en baisse (45.7 vs 47 en février) et les services en hausse (51.1 vs 50.5 en février) et les chiffres de production industrielle pour le mois de janvier (publiés en mars) sont ressortis largement sous les attentes (-6.7% YoY, vs Consensus -2.9%). Les données d'inflation de la Zone Euro sont ressorties en baisse sur un an, c'est le cas également pour l'Allemagne et la France. L'indice du climat des affaires en Allemagne publié par l'institut IFO s'est établi à 87.8 vs Consensus 86.0. Aux Etats Unis, le PIB définitif pour le 4^{ème} trimestre 2023 affiche une croissance de +3.4% vs +3.2% en première estimation ce qui semble définitivement écarter une éventuelle récession de la première puissance économique mondiale. Toujours aux Etats Unis, les chiffres de création d'emploi en février sortis ce mois ont surpris à la hausse (275k vs Consensus 198k), mais la

CPR ACTIONS FRANCE ESG

révision des chiffres des mois précédents va dans le sens d'une normalisation du marché du travail. Sur un an, l'indice PCE a progressé de +2.5% en février, vs +2.4% en janvier, ce qui correspond à « ce que la FED a envie de voir », a déclaré Powell. La Chine a annoncé un objectif de croissance de 5% pour 2024, ce qui semble ambitieux au vu des difficultés que le pays éprouve pour se relancer depuis la pandémie, cependant, cela reste un objectif modeste pour la Chine. Du côté des secteurs, les banques surperforment largement le STOXX 600, portées par de bonnes publications de résultats et par le ton optimiste de la plupart des entreprises lors des conférences de mars. La plus mauvaise performance est réalisée par le secteur des voyages et des loisirs, pénalisé par le sell off des jeux d'argent : Entain (-12.6%), Flutter (-7.7%), FDJ (-2.4%) notamment impactés par des changements réglementaires. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'industrie et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs de l'énergie et de la finance. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum des bénéfices et sous-pondérés sur le facteur Taux de dividende. Nous observons un effet positif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,02%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,01%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,25%, le facteur Décote contribue pour 0,00%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,01% et le facteur Qualité contribue pour 0,01%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Teleperformance (sous-pondéré, -18.8%) : 0,08%, Rubis (sous-pondéré, 34%) : -0,04%, TotalEnergies (sous-pondéré, 7.4%) : -0,18%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Kering (sous-pondéré, -13.6%), Teleperformance (sous-pondéré, -18.8%), Dassault Systemes (sous-pondéré, -4%), Vallourec (surpondéré, 24.9%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : TotalEnergies (sous-pondéré, 7.4%), BNP Paribas (sous-pondéré, 17.3%), STMicroelectronics (surpondéré, -7.7%), Schneider Electric (surpondéré, -0.1%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Klepierre, Unibail-Rodamco-Westfield et Sanofi et vendu VINCI, EssilorLuxottica et CGG. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Volatilité.

Avril 2024

Alors que les investisseurs anticipaient en janvier au moins six réductions de taux de 25 points de base de la Fed, ils n'attendent désormais qu'une seule baisse en 2024. Même sur l'échéance de septembre, les attentes se neutralisent, entre ceux qui anticipent une baisse des taux (44%) et les autres (55%). Sur novembre, un consensus se dessine avec seulement 30% de partisans d'un statut quo, contre 70% qui projettent une baisse des taux. Sur la première partie du mois, le 10 ans US a gagné 0.4% à 4.6%, et finit le mois d'avril à 4.68%. En Allemagne, le Bund a rebondi de 0.14% dans la première partie du mois et 0.30% à fin avril (à 2.58%). Par ailleurs, la hausse des risques géopolitiques et l'incertitude quant à l'issue des élections mondiales ont également alimenté les gros titres des journaux et provoqué une hausse de la volatilité (VIX a gagné 6% au 15/04), ce qui a stimulé la demande de couvertures qui offriraient une protection au cas où le marché connaîtrait une baisse plus importante. En l'espace de deux semaines, on a pu constater que les réductions des positions longues sur les marchés US en avril ont été massives, égalant le chiffre d'octobre 2023 et permettant aux gérants actions de revenir à la neutralité. Sur l'Europe, la tendance a été identique mais l'ampleur a été bien moindre. Le S&P500 et le Stoxx 600 ont cédé respectivement 4.16% et 1.52%. Les chiffres macro-économique continuent de battre les attentes. Désormais, plus personne ne parie sur un hard Landing (7% des économistes) et l'hypothèse de No Landing est passée de 23 à 36% en un mois. En Europe, les investisseurs européens ont été rassuré par les données PMI Services d'avril de la zone euro qui confirment, une nouvelle fois, que l'activité se redresse. Sans surprise, les données de croissance du PIB européen, ont confirmé que l'Europe est bien sur la voie de la reprise avec une croissance plus forte que prévu (+0.3% en trimestriel versus -0.1% estimé). Autre bonne nouvelle, l'inflation globale dans la zone euro est restée stable à 2,4 % en variation annuelle en avril tandis que l'inflation sous-jacente a continué de ralentir, passant de 2,9 % à 2,7 %, conformément aux attentes. Au niveau des publications, la moitié des sociétés du Stoxx 600 se sont prêtées à l'exercice. D'après les données Bloomberg, le cru est bon avec des résultats qui dépassent, en agrégé, les attentes de 7.24%. 57% des publications sont jugées (par Bloomberg) positives. Les financières, les matériaux et l'énergie ont le plus surpris à la hausse. Le segment Industrie et la consommation discrétionnaire sont les seuls à décevoir légèrement. Les attentes de bénéfices 2024 et 2025 du consensus pour le Stoxx 600 ont été relevées respectivement de 0.2% (à 4.3%) et de 0.3% (à 10.6%). C'est la première fois depuis le début de l'année que les estimations des bénéfices sont révisées à la hausse pour 2024. Les sociétés se sont montrées confiantes sur le second semestre et le marché en a pris acte. Les bonnes publications au niveau du secteur bancaire ont également contribué à ce bon momentum de résultats pour

CPR ACTIONS FRANCE ESG

2024. Les secteurs qui ont le mieux performé en avril ont pour points communs d'être peu cher et d'offrir un bon retour aux actionnaires. On retrouve sur le podium, les ressources de base, l'énergie et les banques. Les ressources de base progressent de 9.5%, profitant de la forte hausse d'Anglo American, aidée par le contexte spéculatif qui l'entoure suite à l'offre de BHP. Le secteur Energie (+4.9%) a été tiré par Galp Energia, qui a fait une découverte majeure en Namibie et par le cours élevé du baril, qui profitera à la génération de cash de Shell, Total, BP. En bas de classement des performances sectorielles, on retrouve le segment automobile, les financières diversifiées et l'assurance, victimes en partie de publications jugées décevantes. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'immobilier et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et des services aux collectivités. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum des bénéfices et sous-pondérés sur le facteur Taux de dividende. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,01%, et un effet modéré du multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,02%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,16%, le facteur Décote contribue pour -0,03%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,03% et le facteur Qualité contribue pour 0,00%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Sartorius Stedim Biotech (sous-pondéré, -23%) : 0,06%, ENGIE (sous-pondéré, 4.9%) : -0,09%, TotalEnergies (sous-pondéré, 8.1%) : -0,38%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Stellantis (sous-pondéré, -15.4%), Unibail-Rodamco-Westfield (surpondéré, 5.3%), Solvay (surpondéré, 20.2%), Klepierre (surpondéré, 5.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: TotalEnergies (sous-pondéré, 8.1%), ENGIE (sous-pondéré, 4.9%), Alten (surpondéré, -18.1%), Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 3.8%).

Mai 2024

En mai, les chiffres économiques américains ont fait état d'une conjoncture toujours dynamique. Ceux de la zone euro ont confirmé une légère amélioration à partir d'une situation très atone. La baisse de l'inflation, plus convaincante en zone euro qu'aux Etats-Unis, a conduit les marchés à anticiper le fait que la BCE entamerait probablement son cycle de baisse des taux avant la Réserve fédérale. L'environnement de taux d'intérêt changeant a été un facteur clé dans la performance du marché en mai, avec des secteurs sensibles aux taux d'intérêt tels que les petites capitalisations et les REITs (sociétés d'investissement immobilier cotées) faisant face à des défis. Cependant, le marché dans son ensemble est resté résilient, porté par l'optimisme concernant l'intelligence artificielle et des signes d'un atterrissage en douceur. L'indice mondial des actions a connu une forte reprise (+3,7%) en mai et a continué sa solide performance (en hausse de 10,6% depuis le début de l'année). Au niveau mondial, sur les 28 marchés, 21 ont enregistré des performances positives. L'optimisme quant à d'éventuelles baisses des taux d'intérêt a gagné du terrain au début du mois et a poussé les investisseurs vers des actifs risqués. Cependant, il y a également eu une certaine faiblesse vers la fin du mois, lorsque les actions mondiales ont chuté de 0,7% lors de la dernière semaine de mai, car les lectures de l'inflation plus élevée que prévu dans quelques marchés majeurs semblaient légèrement entamer l'appétit pour le risque. Compte tenu de la solide performance financière du secteur technologique au premier trimestre 2024, la hausse en mai a été largement menée par les marchés à forte composante technologique des États-Unis (en hausse de 4,8%), de Taïwan (en hausse de 4,6%) et des Pays-Bas (en hausse de 4,3%). Ailleurs en Europe, la Suisse (en hausse de 6,2%) a été le marché le plus performant au niveau mondial. En revanche, certains marchés émergents clés, notamment l'Indonésie, le Mexique et le Brésil, ont été à la traîne. Les services publics (en hausse de 6,1%) ont été le seul autre secteur à surperformer l'indice mondial, tandis que tous les autres secteurs ont sous-performé. Côté pétrole, le Brent a chuté de 7%, ce qui a entraîné une sous-performance du secteur de l'énergie (en hausse de 0,3%). Le secteur des matériaux de base, lié aux matières premières, a légèrement progressé (en hausse de 1,0%) car la plupart des prix des métaux de base ont augmenté en mai. Le mois de mai a aussi été caractérisé par la sous-performance de la plupart des marchés obligataires par rapport aux bons du Trésor américain à 10 ans, qui ont atteint 4,35%, soit 35 points de base de moins que leurs sommets de fin avril. Pour les Gilts britanniques, la surprise à la hausse du CPI a été l'événement marquant du mois. Le marché obligataire japonais a contribué à la dynamique baissière des marchés mondiaux avec des niveaux de taux à 10 ans qui ont franchi la barre des 1% pour la première fois depuis 2012 et les taux à 30 ans qui ont dépassé les 2%, un niveau inédit depuis 2013. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'industrie et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et des matériaux. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum des bénéfices et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,02%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,06%. En termes de facteurs

CPR ACTIONS FRANCE ESG

sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,04%, le facteur Décote contribue pour -0,05%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,10% et le facteur Qualité contribue pour 0,02%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, -2.3%) : 0,18%, Air Liquide (sous-pondéré, -0.2%) : 0,06%, Alstom (sous-pondéré, 28.2%) : -0,03%, ENGIE (sous-pondéré, 4.5%) : -0,04%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, -2.3%), Rexel (surpondéré, 18.8%), Schneider Electric (surpondéré, 7.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 7.9%), Teleperformance (sous-pondéré, 26.6%), Eurazeo (surpondéré, -6.2%), BNP Paribas (sous-pondéré, 6.9%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, Airbus et Schneider Electric et vendu Air Liquide, Eurazeo et Sanofi. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Défensif.

Juin 2024

Les marchés européens clôturent le mois de juin en légère baisse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de -1.30%. L'événement majeur de ce mois de juin a été l'annonce par le président français, Emmanuel Macron, de la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections parlementaires européennes, provoquant des élections législatives anticipées en France le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet (2nd tour). Cette annonce a fortement perturbé les valeurs françaises dans un contexte où la trajectoire budgétaire du gouvernement et les futurs projets de lois sont devenus incertains. La semaine suivant cette annonce, le spread entre le rendement à 10 ans de l'OAT et du Bund (10 ans) a atteint des plus haut depuis 2012, autour de 86bps. Le CAC 40 termine le mois en affichant une performance de -6.42%, -6.87% pour le SBF 120. Du côté des Etats-Unis, pas de mauvaise surprise sur le front de l'inflation qui a semblé rassurer les investisseurs, propulsant le S&P 500 vers de nouveaux records en cours de mois. Le S&P 500 affiche une performance de +3.47% sur le mois. L'EUR/USD a perdu -1.24% au mois de juin face aux incertitudes politiques en Europe. Du côté des banques centrales, la BCE a abaissé ses taux directeurs de 0,25% début juin, comme attendu. La SNB (banque centrale suisse) a également abaissé ses taux de 0.25%, sa deuxième baisse cette année. La Banque du Canada a également réduit ses taux pour la première fois en quatre ans. La BoE a maintenu son principal taux directeur à 5.25 malgré un retour de l'inflation à +2.0% en mai. Sans surprise, la Fed, a maintenu ses taux inchangés. Des données économiques mitigées combinées aux opinions divergentes des membres du FOMC n'ont pas aidé à dissiper le sentiment d'incertitude concernant la trajectoire de la politique monétaire. La BoJ a également maintenu ses taux inchangés. Sur le plan économique, en zone Euro, les PMI flash ont montré une activité en fort ralentissement. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB a été révisée légèrement en hausse. Le marché du travail continue d'envoyer des signaux difficiles à interpréter avec une hausse substantielle de l'emploi mais avec une hausse du chômage en parallèle. Au Japon, le yen a atteint fin juin son niveau le plus bas depuis 38 ans face au dollar. Du côté des secteurs, le secteur TECHNOLOGIE (+5.04%) affiche la meilleure performance du STOXX 600 ; ASML (385Mds de capitalisation) est désormais la deuxième plus grosse société européenne. Le secteur CONSTRUCTION & MATERIAUX (-5.72%) affiche la pire performance du STOXX 600 ; le secteur a beaucoup souffert de l'incertitude politique planant sur la France notamment sur la régulation entourant les concessions (autoroutières, notamment avec un risque de nationalisation). Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'industrie et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de l'énergie. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum des bénéfices et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,03%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,10%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,53%, le facteur Décote contribue pour 0,08%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,10% et le facteur Qualité contribue pour -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme ENGIE (sous-pondéré, -14.1%), Schneider Electric (surpondéré, -1%), BNP Paribas (sous-pondéré, -12.5%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Air Liquide (sous-pondéré, -2.9%), CGG (surpondéré, -22.9%), Nexity (surpondéré, -35.7%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Air Liquide et L'Oreal. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Volatilité et à une augmentation du facteur Momentum des bénéfices.

Juillet 2024

Faits marquants sur les marchés financiers - Juillet 2024 Les marchés européens clôturent le mois de juillet en

légère hausse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de +1.32% (après une baisse équivalente en juin). Bien que l'incertitude politique en France n'ait pas été dissipée à l'issue des élections législatives, mais l'absence de majorité au parlement semble avoir rassuré les investisseurs avec la performance du CAC 40 à +0.70% sur le mois. Au Royaume-Uni, le Labour, parti travailliste, a remporté, très largement, les élections législatives, faisant ainsi de Keir Starmer le nouveau Premier ministre. Les valeurs anglaises du secteur des Utilities ont profité de ces résultats car le nouveau gouvernement soutient largement les ambitions Net Zero et la décarbonation des réseaux électriques. La saison des publications de résultats 2^{ème} trimestre/1^{er} semestre affiche pour le moment des résultats mitigés et une croissance qui semble ralentir. Un secteur reste tout de même en grande difficulté : le Luxe, largement pénalisé par les difficultés économiques que connaît la Chine depuis plusieurs trimestres. Burberry (-11.7%) et Kering (-16.0%) ont notamment émis un warning pour le reste de l'exercice en cours. LVMH (-8.5%) a également déçu avec des résultats légèrement inférieurs aux attentes. Aux Etats-Unis, après plusieurs semaines au cours desquelles de nombreuses voix se sont élevées en faveur d'un retrait de candidature à la présidentielle de J. Biden, ce dernier a fini par annoncer son retrait, laissant la place à l'actuelle Vice-Présidente des Etats-Unis, Kamala Harris. D'après les sondages les plus récents, K. Harris semble avoir plus de chances de battre D. Trump que n'en avait J. Biden. Aux Etats-Unis toujours, les marchés ont connu une forte augmentation de la volatilité en juillet, notamment à cause de l'apparition d'inquiétudes autour du secteur de la Technologie, qui porte les marchés depuis plus d'un an. La dernière séance du mois a toutefois fait basculer le S&P 500 en territoire positif pour le mois, l'indice américain termine le mois de juillet avec une performance de +1.13%. A fin juillet, les marchés anticipent au moins 2 baisses de taux sur le reste de l'année de la part de la BCE et de la Fed. Du côté des banques centrales, sans surprise, la BCE a laissé ses taux inchangés lors de sa réunion de juillet, dans l'attente de chiffres rassurants sur l'inflation. La BCE a affirmé vouloir se laisser toutes les options sur la table pour la prochaine réunion de rentrée, confirmant la volonté de l'institution de ne pas s'engager sur une trajectoire particulière à l'avance. Toutefois, des gouverneurs de la banque centrale se sont montrés plutôt favorables à des baisses de taux lors des prochaines réunions. C'est le cas du gouverneur de la Banque de France, qui considère que les attentes du marché (2 baisses avant la fin de l'année) sont « raisonnables ». Statu quo également pour la Fed à l'issue de sa réunion du 30-31 juillet. L'évolution de l'inflation a montré des signes d'amélioration et devra continuer dans cette direction pour que la Réserve fédérale puisse baisser ses taux. Le lent mais significatif rebond du chômage (de 3.4% en avril 2023 à 4.1% en juin 2024) a amené le FOMC à se déclarer attentif aux risques portant sur les deux parties de son mandat pour la première fois depuis début 2022. J. Powell a déclaré qu'une baisse de taux pourrait intervenir dès la réunion de septembre. De son côté, la Banque du Japon, a, pour la deuxième fois de l'année, augmenté ses taux. La BoJ a augmenté ses taux à 0.25% contre entre 0 et 0.1% jusque-là et a annoncé réduire son rythme de rachat d'obligations à c.20Mds\$/mois d'ici 1^{er} trimestre 2026. En juillet, la PboC a réduit de manière inattendue ses taux préférentiel de -10bps. La PboC a également annoncé abaisser les exigences en collatéral sur les taux à moyen terme avant de baisser, encore une fois de manière inattendue, son taux MLF à 1 an de -20bps, à 2.30%. Sur le plan économique, en zone Euro, l'inflation du mois de juillet augmente à +2.6% YoY, selon des données préliminaires. Le consensus prévoyait une inflation stable de juin à juillet, à +2.5%. Les PMI flash ont révélé une activité qui a marqué le pas en juillet avec un PMI composite qui est tombé à 50.1, vs Consensus 51.1, après 50.9 en juin. Toujours selon des données préliminaires, le PIB du 2^{ème} trimestre de la zone Euro ressort à +0.3% QoQ, supérieur au consensus, qui tablait sur une croissance de +0.2%, après +0.3% au 1^{er} trimestre. La BCE misait dans ses prévisions de juin sur +0.4% au 2^{ème} trimestre et au 3^{ème} trimestre. Aux Etats-Unis, selon la première estimation du département du Commerce, la croissance du PIB a de nouveau augmenté, plus qu'attendu, au 2^{ème} trimestre, à +2.8% QoQ en rythme annualisé, vs Consensus +2.0%, après +1.4% au 1^{er} trimestre, pendant que l'inflation continue de ralentir : pour le mois de juin, l'indice des prix PCE ressort à +2.5%, après +2.6% en mai. Le rapport sur l'emploi en juin a montré de nouvelles solides créations d'emplois à +206,000 mais une nouvelle légère hausse du chômage de 4.0% à 4.1%. En Chine, la croissance du PIB est ressortie sous les attentes au 2^{ème} trimestre à +4.7% YoY, vs Consensus 5.1%, après +5.3% au 1^{er} trimestre. Du côté des secteurs, le secteur de la consommation courante affiche la meilleure performance du Stoxx 600 en juillet, alors que le secteur de la construction et des matériaux se rattrape avec une surperformance de +6% après avoir affiché la pire performance au mois de juin. Le secteur Technologie (-6.05%) affiche la pire performance du Stoxx 600 sur le mois de juillet. Une grande partie de cette sous-performance a été réalisée sur la seule séance du 17 juillet, après que la Maison Blanche a déclaré envisager de renforcer les restrictions commerciales pour des sociétés comme ASML ou Tokyo Electron si ces dernières ne limitent pas l'accès de la Chine à leurs technologies avancées. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de l'immobilier et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et de la santé. Sur la période sous revue, nous étions

CPR ACTIONS FRANCE ESG

surpondérés sur le facteur Momentum du prix et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,01%, et un effet modéré du multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,01%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,67%, le facteur Décote contribue pour -0,06%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,01% et le facteur Qualité contribue pour 0,04%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, -1.8%) : 0,05%, ENGIE (sous-pondéré, 5.9%) : -0,09%, Air Liquide (sous-pondéré, 3.8%) : -0,11%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Stellantis (sous-pondéré, -17.3%), Klepierre (surpondéré, 8.9%), Legrand (surpondéré, 7.2%), Kering (sous-pondéré, -15.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: STMicroelectronics (surpondéré, -15.6%), Air Liquide (sous-pondéré, 3.8%), ENGIE (sous-pondéré, 5.9%), Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 6.6%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté BNP Paribas, Aperam et Safran, et vendu Cie Generale des Etablissements Michelin, STMicroelectronics et Air Liquide. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum des bénéfices et à une augmentation du facteur Taux de dividende.

Août 2024

Après avoir été fortement pénalisés en début de mois par le sell-off en Asie, les marchés européens clôturent le mois d'août en hausse de +1.3%. Le début du mois a été marqué par une volatilité accrue au global (pic du VIX à 39) alimentée par une combinaison de publications de résultats moins spectaculaires que lors des précédents trimestres et des données économiques américaines plus faibles que prévu, qui ont fait resurgir les craintes d'une récession aux États-Unis. Néanmoins, la possibilité d'une première baisse des taux aux États-Unis à l'occasion de la prochaine réunion de la Fed, mi-septembre, se précise, et les investisseurs semblent rassurés quant à la santé de l'économie américaine, après les derniers chiffres sur l'inflation, montrant un nouveau ralentissement dans la hausse des prix à la consommation. Jerome Powell s'est exprimé dans le cadre du symposium de Jackson Hole et a déclaré que le temps était venu « pour un ajustement de politique », motivé par sa confiance en la trajectoire de l'inflation qui se rapproche doucement de l'objectif de la banque centrale. Il se déclare être désormais confiant quant à l'atteinte de la trajectoire de +2% d'inflation. Du côté des banques centrales, le président de la Fed de Chicago a déclaré : « Notre rôle n'est pas de réagir aux marchés boursiers. Notre rôle est de maximiser l'emploi et de stabiliser les prix ». Le président de la Fed d'Atlanta, Raphael Bostic, a déclaré être « davantage confiant » sur un retour de l'inflation vers l'objectif de 2% au regard de données économiques récentes. Les minutes de la dernière réunion de la banque centrale en juillet montrent que lors de cette réunion, les membres du FOMC étaient largement favorables à une baisse des taux d'intérêt en septembre. Le compte-rendu de la dernière réunion de la BCE montre que les responsables de politique monétaire ne jugent pas que des baisses de taux urgentes soient nécessaires, toutefois le sujet sera probablement débattu lors de la prochaine réunion en septembre. Au Japon, les responsables de politique monétaire japonais ont évoqué de nouvelles hausses de taux à l'occasion de leur réunion, au cours de laquelle la BoJ a durci sa politique monétaire. La banque centrale de Nouvelle-Zélande a abaissé son taux de référence pour la première fois depuis mars 2020 et a annoncé d'autres réductions à venir. La Banque de Suède a abaissé son taux directeur de -25bps à 3.5% et a annoncé envisager 2 ou 3 autres baisses cette année. En Zone Euro, la production industrielle a baissé de façon inattendue au mois de juin. L'inflation ressort au plus bas depuis 3 ans en août. L'activité du secteur privé ressort au-dessus des attentes au mois d'août, selon les estimations flash. Aux États-Unis, les prix à la production ont progressé conformément aux attentes, tandis que l'indice des prix à la consommation a légèrement moins progressé que prévu. En Chine, l'activité du secteur des services a accéléré, et les prix à la consommation ont progressé plus rapidement. Au Japon, l'inflation progresse en ligne avec les attentes. Côté secteur, le RETAIL (+4.8%) affiche la meilleure performance du Stoxx 600, largement portée par les bons résultats de NEXT (+12.0%), JD SPORTS (+4.8%) & INDITEX (+9.2%). Le secteur RESSOURCES DE BASE (-4.1%) continue de souffrir de la pression sur les prix des métaux de base sur fond d'inquiétudes concernant la demande chinoise, et affiche la pire performance sur le mois. Le secteur ENERGIE est en baisse de -3.6%, sous-performant le marché. Ceci en dépit d'un message solide de la part de toutes les sociétés intégrées sur leurs activités principales, et de la confirmation que les marges de raffinage sont affectées. Les inquiétudes concernant la réintroduction progressive de la réduction des volumes de l'OPEP+ continuent de tenir les investisseurs à l'écart. Le secteur AUTO (+1.6%) affiche une très bonne performance, porté principalement par FERRARI (+17.6%) qui a publié des résultats et des prévisions solides et franchit un nouveau record historique en dépassant les 80 Mds de capitalisation boursière. A noter l'annonce d'une grosse opération de M&A avec le rachat par BNP des activités de gestions d'actifs d'AXA (AXA IM) pour 5.4Mds. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, une bonne

CPR ACTIONS FRANCE ESG

contribution des secteurs de l'énergie et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs des services aux collectivités et de la finance. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,03%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,11%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,09%, le facteur Décote contribue pour 0,01%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour -0,02% et le facteur Qualité contribue pour -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été négatif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, 0.5%) : 0,08%, ENGIE (sous-pondéré, 9.7%) : -0,11%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, 0.5%), Teleperformance (sous-pondéré, -14.6%), Schneider Electric (surpondéré, 7.5%), Air Liquide (sous-pondéré, 1.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: ENGIE (sous-pondéré, 9.7%), Valeo (surpondéré, -6.5%), Cie Generale des Etablissements Michelin (surpondéré, -1.3%), Technip Energies (surpondéré, -3.5%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Sanofi, LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton et Schneider Electric et vendu Unibail-Rodamco-Westfield, STMicroelectronics et Societe Generale. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Qualité et à une augmentation du facteur Défensif.

Septembre 2024

Faits marquants sur les marchés financiers - Septembre 2024 Les marchés européens clôturent le mois en légère baisse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de -0,41% après 2 mois consécutifs de hausse. Le début du mois de septembre a été marqué par des doutes concernant la consommation chinoise, par une croissance plus faible que prévu dans la zone euro et par une production industrielle allemande en berne. Le marché a néanmoins rebondi avec l'action synchronisée des banques centrales : La BCE a décidé de baisser ses taux directeurs, suivie par la Fed quelques jours plus tard, puis par la Chine qui a annoncé des mesures importantes de soutien à l'économie. Du côté des banques centrales, la BCE a donc engagé une deuxième baisse de taux de 25 pbb après celle de juin, lors de sa réunion de septembre. Cette baisse était très attendue par le marché et a rassuré les investisseurs quant à la direction adoptée par l'institution. La Fed a suivi la tendance de la BCE en enclenchant son cycle par une première baisse des taux de 50 pbb lors de sa réunion de septembre. Avec une inflation finalement sous contrôle, l'accent est de nouveau mis sur le marché du travail où les risques baissiers semblent dominer. La Banque d'Angleterre (BoE) a laissé son taux directeur inchangé à 5%, marquant une pause dans son cycle de baisse entamé en août. Elle a confirmé que si l'inflation continuait à se stabiliser, elle serait prête à réduire ses taux progressivement au fil du temps. Enfin, pour finir avec l'Europe, la Banque nationale suisse, la banque centrale suédoise et celle de la République tchèque ont toutes les trois baissé les taux de 0.25%. La BoJ a maintenu son taux à 0.25% après sa hausse de juillet, entraînant une volatilité importante sur les marchés. Côté secteurs, ce sont les cycliques qui ont le mieux performé sur le mois comme le secteur RESSOURCES DE BASE (+8.7%) qui a connu la meilleure performance, soutenu par l'assouplissement monétaire chinois. De même, le secteur du VOYAGES & LOISIRS (+4.8%), très dépendant de l'activité économique chinoise, a été également porté par ces nouvelles. À l'inverse, le secteur de l'AUTO (-6.4%) a subi une performance négative en raison des warnings de plusieurs constructeurs : ASTON-MARTIN (-18.8%), STELLANTIS (-18.0%), MERCEDES-BENZ (-6.9%), VOLKSWAGEN (-1.1%) qui sont à la fois pénalisés par le ralentissement en Chine, la baisse du nombre de véhicules électriques et hybrides dans le mix, et plus largement le ralentissement des ventes de véhicules. Le secteur ENERGIE (-5.6%) est directement impacté par la baisse du prix du baril (le Brent perd -8.9% sur le mois) ; l'annonce de l'Arabie Saoudite indiquant relever sa production de pétrole pour regagner des parts de marché a rajouté des inquiétudes concernant l'équilibre offre / demande, impactant d'autant plus le prix du pétrole. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est positif, avec une bonne contribution des secteurs de l'immobilier et de l'industrie, mais une contribution négative des secteurs des matériaux et de la finance. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le multi-facteur Blend et souspondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet neutre de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de 0,08%, et un effet modéré du multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,05%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,17%, le facteur Décote contribue pour 0,08%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,00% et le facteur Qualité contribue pour -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négatif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, -5.2%) : 0,16%, Edenred (sous-pondéré, -8.3%) : 0,05%, ArcelorMittal (sous-pondéré, 10.4%) : -0,05%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, -5.2%), Klepierre (surpondéré, 8.1%),

CPR ACTIONS FRANCE ESG

Safran (surpondéré, 7%), Valeo (surpondéré, 11.7%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés: Air Liquide (sous-pondéré, 2.6%), ArcelorMittal (sous-pondéré, 10.4%), Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 2.7%), Eurofins Scientifc (sous-pondéré, 11.2%). Principales opérations réalisées sur la période: nous avons acheté Air Liquide, Stellantis et vendu Sanofi, TotalEnergies. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Croissance et à une augmentation du facteur Taux de dividende.

Octobre 2024

Les marchés européens clôturent le mois d'octobre en baisse avec le STOXX 600 qui affiche une performance de -3.35%. Le mois a été marqué par le début de la saison des publications de résultats d'entreprises, avec des résultats mitigés dans l'ensemble, entraînant une volatilité importante sur certains titres. Les tensions géopolitiques au Proche et au Moyen-Orient, ainsi que celles entre la Chine et Taiwan, se sont amplifiées tout au long du mois d'octobre, créant des incertitudes chez les investisseurs. En parallèle, les données économiques européennes ont confirmé une contraction de l'activité en septembre et en octobre. Cependant, les marchés européens ont bien accueilli la poursuite de l'assouplissement monétaire de la BCE (-25bps à 3.25% pour le taux de dépôt) et les discours plutôt rassurants de Christine Lagarde concernant le retour de l'inflation à son objectif. L'inflation est ressortie pour la première fois depuis avril 2021 en dessous de l'objectif de +2% fixé par la BCE. Côté secteur, le secteur voyages et loisirs (+2.1%) poursuit sa bonne performance, soutenue par le segment hôtelier, avec des résultats trimestriels solides. La période estivale a été positive pour le segment grâce aux jeux olympiques, malgré la faiblesse du marché chinois. De son côté, le secteur des télécoms (+0.8%) a fini en positif, porté par Ericsson (+16.0%) et Nokia (+10.2%), qui ont tous deux publié des résultats trimestriels au-dessus des attentes. Parallèlement, la 5G continue de se développer à travers le monde, ce qui a permis à plusieurs entreprises du secteur de remporter de nouveaux contrats et de créer de nouveaux partenariats. Le secteur technologique (-8.2%), a connu la pire performance de l'indice due aux performances d'ASML (-16.7%) et Capgemini (-17.9%). Le premier a publié ses résultats du 3ième trimestre avec un carnet de commandes en dessous des attentes et revue à la baisse de ses prévisions de revenus 2025. Le second a réduit son objectif de chiffre d'affaires pour 2024 après la baisse de ses ventes au 3ième trimestre. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs de l'industrie et de l'immobilier, mais une contribution négative des secteurs de l'énergie et des matériaux. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum des bénéfices et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,08%, et un effet négatif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de -0,04%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour 0,41%, le facteur Décote contribue pour 0,02%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,02% et le facteur Qualité contribue pour -0,01%. L'effet taille de capitalisation a été négligeable. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : Edenred (sous-pondéré, -16.1%) : 0,05%, ENGIE (sous-pondéré, -1.3%) : -0,04%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme Capgemini (sous-pondéré, -17.1%), Eurofins Scientifc (sous-pondéré, -20.4%), Dassault Systemes (sous-pondéré, -11.7%), Schneider Electric (surpondéré, 0.6%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Cie Generale des Etablissements Michelin (surpondéré, -13.7%), Alten (surpondéré, -20.3%), Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 1.4%), Aperam (surpondéré, -11.4%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Alstom, Orange et Unibail-Rodamco-Westfield et vendu Valeo, La Française des Jeux et Gecina. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Momentum des bénéfices et à une augmentation du facteur Momentum du prix.

Novembre 2024

Les marchés européens rebondissent légèrement en novembre, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de +0.96%, après 2 mois consécutifs de baisse. Le mois a été marqué par l'élection de Donald Trump (qui a conduit les marchés actions US à de nouveaux records historiques) et la composition de son gouvernement. Cette élection et ces nominations ont provoqué de la volatilité en Europe, à cause des potentielles mesures fiscales, et taxes douanières, que le gouvernement Trump pourrait mettre en place à partir de son investiture au mois de janvier. En parallèle, les données économiques européennes ont montré une détérioration de l'activité en novembre, ainsi qu'une hausse de l'inflation, ce qui place la BCE dans une position inconfortable quant à la poursuite de son cycle de baisse de taux. Enfin, les dernières publications de résultats pour le 3ième trimestre se sont à nouveau révélées mitigées qui ont notamment continué à montrer une baisse de la consommation en Chine. Côté secteur, le secteur services financiers surperforme l'indice en novembre, après avoir accueilli positivement l'élection de Donald Trump. Le secteur voyages et loisirs a quant

à lui poursuivi sa bonne dynamique depuis son point bas d'août. Le secteur est soutenu par les segments des compagnies aériennes grâce à une baisse potentielle du prix du kérosène suite de l'élection de D. Trump, ainsi que par les groupes hôteliers, dans un contexte de normalisation de la demande (hors Chine) notamment aux Etats Unis. Le secteur de la chimie a enregistré la pire performance de l'indice par son exposition au marché américain, et par conséquent, la menace des droits de douane plus élevés avec le président élu Donald Trump. Enfin, le secteur automobile sous-performe à cause des performances des constructeurs allemands à la suite de plusieurs événements : l'élection de Donald Trump et de ses potentielles mesures fiscales, les faibles bénéfices trimestriels de Porsche/BMW et la crise politique allemande entraînant des élections législatives anticipées le 23 février 2025. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et de la finance, mais une contribution négative des secteurs de l'industrie et de l'immobilier. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum du prix et sous-pondérés sur le facteur Décote. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : TotalEnergies (sous-pondéré, -5.1%) : 0,11%, ArcelorMittal (sous-pondéré, 7.2%) : -0,04% Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, -5.1%), Air Liquide (sous-pondéré, -5.4%), Safran (surpondéré, 4.8%), Publicis Groupe (surpondéré, 4.8%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Legrand (surpondéré, -9.9%), EssilorLuxottica (sous-pondéré, 5.9%), Compagnie de Saint-Gobain (sous-pondéré, 2.2%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Unibail-Rodamco-Westfield et Covivio et vendu Sanofi, EssilorLuxottica et Ipsen SA. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Défensif et à une augmentation du facteur Blend.

Décembre 2024

Les marchés européens clôturent le mois en baisse, de -0.52% pour le STOXX 600. Du côté américain, les deux principaux indices américains ont atteint des records au cours de la 1ère moitié du mois de décembre (S&P500 : 6 100 ; Nasdaq : 22 100), soutenus par de bons chiffres économiques et de bonnes publications de résultats. Le Russell 2000 a été affecté par les déclarations de la Fed, enregistrant une baisse de -8.4% en décembre. Le mois avait pourtant bien commencé avec une forte hausse jusqu'au 9 décembre, soutenue par les records des indices américains (grâce à plusieurs publications de résultats solides), l'enthousiasme des investisseurs en amont de la conférence chinoise « Forum Economique », ainsi que par une révision à la hausse des données de l'activité économique européenne pour le mois de novembre. Néanmoins, cette hausse a été effacée après la survenue de nombreux événements aux États-Unis ayant eu un impact sur les marchés. Tout d'abord, avec le discours très prudent de la Fed concernant de futures baisses de taux en 2025. Les prévisions de baisses de taux ont ainsi été revues à 2 contre 4 précédemment, ce qui n'a pas rassuré les investisseurs. En parallèle, les menaces de Donald Trump envers l'Europe concernant de nouveaux droits de douane ont accru les craintes des investisseurs européens quant aux répercussions potentielles sur les bénéfices des sociétés européennes exposées au marché américain. A noter également que les investisseurs ont été déçus par le « Forum Economique » chinois, qui n'a pas répondu aux attentes élevées des investisseurs. Côté secteurs, ce sont les PRODUITS & SERVICES DE CONSOMMATION (+6.0%) qui ont le mieux performé, après plusieurs mois de baisse, portés par l'engouement autour du « Forum Economique » chinois, même si l'événement a un peu déçu dans l'ensemble. Le gouvernement chinois a tout de même fait de nouvelles annonces, déclarant qu'il allait adopter une position plus dovish afin de soutenir les marchés immobiliers et la consommation. Ces annonces ont soutenu plusieurs sociétés du secteur de la consommation discrétionnaire comme RICHEMONT (+12.4%) ou PANDORA (+15.9%). Le secteur AUTO (+4.1%) a également rebondi pour les mêmes raisons que le secteur des produits et services de consommation, soutenant plusieurs constructeurs automobiles comme BMW (+12.8%) et VOLKSWAGEN (+10.3%). En revanche, le secteur IMMOBILIER (-5.2%) a souffert de la remontée des taux longs en décembre à la suite du discours prudent de la Fed ou encore de la BoE sur d'éventuelles baisses de taux en 2025, et dans un contexte d'incertitudes budgétaires en France et aux États-Unis. Enfin, le secteur de la SANTE (-4.3%) a été pénalisé par la chute de NOVO NORDISK (-17.6%) le 20 décembre, à la suite de la publication de résultats décevants pour son médicament CagriSema. Du côté des banques centrales, la BCE a réduit ses taux de -0.25% (à 3%), en ligne avec les attentes. La BCE a déclaré que le processus de désinflation « est en bonne voie », mais qu'il s'accompagne d'une reprise économique plus lente qu'anticipé. Christine Lagarde a pour sa part annoncé qu'elle prévoyait de nouvelles baisses de taux en 2025, en raison d'une désinflation avancée et des risques accrus pour la croissance. La FED a suivi la même dynamique en réduisant ses taux d'intérêt de -0.25% comme prévu. Néanmoins, les membres du FOMC ne prévoient plus que 2 baisses en 2025, contre 4 baisses attendues lors de la réunion de septembre. La BCE et la FED ont été accompagnées par la banque centrale

CPR ACTIONS FRANCE ESG

Suisse et la banque centrale du Canada qui ont respectivement abaissé leurs taux de -0.50% pour les porter à 0.5% et 3.25%. En revanche, la BOJ maintient ses taux à 0.25%. Ses membres préfèrent procéder avec prudence à une hausse des taux dans un contexte d'incertitudes sur les projets économiques de Donald Trump et en attendant de connaître l'issue des négociations salariales du printemps 2025. Son homologue asiatique, la PBOC, a maintenu ses taux d'intérêt de référence inchangés en décembre, conformément aux attentes. En Europe, la BOE maintient ses taux à 4.75%. Andrew Bailey a déclaré que la banque centrale devait s'en tenir à son « approche graduelle » de la réduction des taux. Au niveau du fonds, l'effet sectoriel est négatif, avec une bonne contribution des secteurs des matériaux et des technologies de l'information, mais une contribution négative des secteurs de l'immobilier et de l'industrie. Sur la période sous revue, nous étions surpondérés sur le facteur Momentum du prix et sous-pondérés sur le facteur Décote. Nous observons un effet négatif de notre multi-facteur Blend, avec une contribution autour de -0,08%, et un effet positif de notre multi-facteur Défensif affichant une contribution de 0,13%. En termes de facteurs sous-jacents, l'effet sélection contribue pour -0,31%, le facteur Décote contribue pour -0,50%, le facteur Momentum des bénéfices contribue pour 0,35% et le facteur Qualité contribue pour 0,11%. L'effet taille de capitalisation a été positif. L'effet lié à l'exclusion ESG a été positif. Parmi les contributions liées à l'exclusion ESG, on a : ArcelorMittal (sous-pondéré, -7.2%) : 0,05%. Au niveau des valeurs, nous retrouvons de très bons contributeurs à la performance comme TotalEnergies (sous-pondéré, -0.8%), Air Liquide (sous-pondéré, -1.6%), ArcelorMittal (sous-pondéré, -7.2%), Technip Energies (surpondéré, 10.3%). A l'opposé, les valeurs suivantes nous ont pénalisés : Unibail-Rodamco-Westfield (surpondéré, -3.4%), Safran (surpondéré, -4.4%), Covivio (surpondéré, -3.2%), Klepierre (surpondéré, -1%). Principales opérations réalisées sur la période : nous avons acheté Danone et Havas et vendu Vivendi et Stellantis. Ces opérations ont contribué à modifier les expositions factorielles, et ont conduit à une diminution du poids du facteur Taux de dividende et à une augmentation du facteur Décote.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ACTIONS FRANCE ESG et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Actions France ESG - I en devise EUR : 1,88% / -0,11% avec une Tracking Error de 1,18%
- Part CPR Actions France ESG - P en devise EUR : 1,61% / -0,11% avec une Tracking Error de 1,36%
- Part CPR Actions France ESG - P-C en devise EUR : 1,60% / -0,11% avec une Tracking Error de 1,36%
- Part CPR Actions France ESG - Z-D en devise EUR : 1,98% / -0,11% avec une Tracking Error de 1,17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	39 873 343,94	37 599 002,94
TOTALENERGIES SE	2 400 230,65	8 281 819,72
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5 681 971,00	2 729 114,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE	6 355 718,48	1 278 302,00
AIR LIQUIDE SA	2 714 945,40	4 832 572,13
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	5 543 469,54	1 372 056,60
ESSILORLUXOTTICA	1 567 136,04	5 320 247,66
VINCI SA	2 110 086,54	4 756 907,44
STELLANTIS NV	976 274,94	5 834 083,63
MICHELIN (CGDE)	5 540 481,32	706 981,98

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/12/2024
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	
Frais de gestion variables acquis	32 294,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,39
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 538,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,02
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	
Frais de gestion variables acquis	234 662,63
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,37
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 8 667 157,96**

- o Prêts de titres : 8 667 157,96

- o Emprunt de titres :

- o Prises en pensions :

- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :

- o Future :

- o Options :

- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	7 640 044,08
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	999 484,00
Total	8 639 528,08
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	257 798,51
. Autres revenus	
Total des revenus	257 798,51
. Frais opérationnels directs	214 453,72
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	214 453,72

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	8 667 157,96				
% de l'Actif Net (*)	3,49				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	8 667 157,96				
% de l'Actif Net	3,49				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

VINCI SA FRANCE	6 471 530,16				
DELIVERY HERO SE ALLEMAGNE	152 794,08				

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS FRANCE	5 963 925,77				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	1 319 773,17				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	996 920,38				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	190 472,00				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	90 207,04				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	53 813,76				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	52 045,84				

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	7 640 044,08				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	999 484,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro	8 639 528,08				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	7 640 044,08				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	8 667 157,96				

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	7 640 044,08				
Cash	999 484,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	257 798,51				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-214 453,72				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **2 janvier 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre la modification de l'approche extra-financière mise en œuvre par votre FCP, à savoir :

Le processus de sélection extra-financiers est basé sur une approche en « amélioration de note » visant à garantir que la note ESG du Fonds soit supérieure à celle de son indice de référence après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

(en lieu et place de : le processus de sélection extra-financier du Fonds est basé sur une approche en « sélectivité » qui consiste à exclure de l'univers d'investissement du Fonds les 20% des valeurs les moins bien notées au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).)

Ce changement est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Depuis le **8 mars 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre la modification de la description de l'approche extra-financière au sein du prospectus de votre FCP, à savoir :

Lors de la labellisation de votre FCP, CPR Asset Management (société de gestion de votre FCP) s'est engagée, conformément aux recommandations de l'Association française de normalisation pour le label ISR France, à améliorer les indicateurs extra-financiers suivants sur votre Fonds par rapport à son indice « SBF 120 » :

- l'intensité carbone : taux de couverture minimum de cet indicateur : 90% ;
- Le taux d'indépendance du conseil d'administration : taux de couverture minimum de cet indicateur : 70%.

Depuis le **15 mars 2024**, pour une meilleure lisibilité du processus de gestion de votre FCP, son prospectus a été modifié comme suit :

A partir d'un univers de départ constitué de valeurs cotées françaises libellées en euros, de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières (minimum 600 millions de dollars à l'achat), l'équipe de gestion sélectionne de manière quantitative les valeurs admises en portefeuille.

(En lieu et place de : La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique de titres, tout en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. L'univers d'investissement du FCP est élargi par rapport à la composition de son indice de référence.)

Depuis le **1^{er} mai 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre les **évolutions de la structure tarifaire** réglementaire (positions-recommandations AMF 2011-05 et 2011-19).

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « frais de gestion financière » des « frais de fonctionnement et autres services » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Ces frais sont présentés en deux blocs distincts : les « frais de gestion financière » (P1) et les « frais de fonctionnement et autres services » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Ce changement de structure tarifaire s'accompagne d'une évolution des frais, sans conséquence sur le niveau global maximum des frais de votre Fonds, conformément à l'instruction AMF DOC-2011-19.

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (127 bénéficiaires¹) s'est élevé à 17 174 897 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 831 271 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 343 625 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 710 027 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 bénéficiaires) et 3 312 029 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (8 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

- **Fonds passifs ESG**

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

CPR ACTIONS FRANCE ESG
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CPR ACTIONS FRANCE ESG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR ACTIONS FRANCE ESG

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.07.01 16:07:33 +0200



Comptes annuels

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	245 630 663,31
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	245 630 663,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 372 301,59
OPCVM	2 372 301,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	8 671 692,47
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	8 671 692,47
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	256 674 657,37
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 007 678,49
Comptes financiers	9 869,21
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 017 547,70
Total de l'actif I+II	257 692 205,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	217 304 657,30
Report à nouveau sur revenu net	771,91
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	26 872 503,84
Résultat net de l'exercice	4 296 405,83
Capitaux propres I	248 474 338,88
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	248 474 338,88
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	7 640 044,08
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	7 640 044,08
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	7 640 044,08
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 577 822,11
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	1 577 822,11
Total Passifs : I+II+III+IV	257 692 205,07

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	7 053 002,30
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	41,93
Produits sur opérations temporaires sur titres	66 287,20
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	198 459,90
Sous-total produits sur opérations financières	7 317 791,33
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	-23 362,50
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-196 383,15
Sous-total charges sur opérations financières	-219 745,65
Total revenus financiers nets (A)	7 098 045,68
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 821 236,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 821 236,86
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 276 808,82
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	413 779,58
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 690 588,40
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	10 558 245,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-407 074,83
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 151 170,98
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 527 283,05
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	11 678 454,03

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 234 711,63
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	112,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-11 234 599,07
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-838 037,53
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-12 072 636,60
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	4 296 405,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	299 041 616,25	258 752 419,61	202 994 340,79	208 572 849,27	248 474 338,88
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I en EUR					
Actif net	26 379 815,97	26 995 124,78	21 607 490,96	5 646 926,32	8 197 899,68
Nombre de titres	265,054	208,825	188,000	40,490	57,695
Valeur liquidative unitaire	99 526,19	129 271,51	114 933,46	139 464,71	142 090,29
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		7 967,57	8 232,46	18 477,22	25 066,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7 607,41				
Capitalisation unitaire sur revenu	2 685,82	5 404,04	3 261,84	3 248,86	2 860,17
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P en EUR					
Actif net	164 999 998,55	185 678 482,20	143 126 214,98	137 807 988,08	127 235 107,02
Nombre de titres	372 625,725	330 383,133	301 425,454	245 316,842	226 473,002
Valeur liquidative unitaire	442,80	562,00	474,83	561,75	561,81
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		35,05	36,76	75,85	102,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-33,81				
Distribution unitaire sur revenu	9,38	21,90	10,46	9,71	10,07
Crédit d'impôt unitaire	0,05	0,03	0,23	0,31	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-C en EUR					
Actif net	31 151 292,65				
Nombre de titres	317,217				
Valeur liquidative unitaire	98 201,83				
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8 782,92				
Capitalisation unitaire sur revenu	2 744,35				

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C en EUR					
Actif net	11 571,49	20 554,78	18 158,73	19 831 047,92	48 814 775,68
Nombre de titres	121,912	167,242	167,242	151 488,323	367 046,465
Valeur liquidative unitaire	94,91	122,90	108,57	130,90	132,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,52	7,60	0,26	8,90	6,18
Capitalisation unitaire sur revenu	2,01	4,79	2,39	2,26	2,34
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D en EUR					
Actif net	76 498 937,59	46 058 257,85	38 242 476,12	45 286 886,95	64 226 556,50
Nombre de titres	797,790	379,480	371,591	371,591	528,442
Valeur liquidative unitaire	95 888,56	121 372,02	102 915,50	121 872,93	121 539,46
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		7 562,80	7 932,42	16 326,16	22 067,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-7 338,92				
Distribution unitaire sur revenu	2 682,14	5 138,42	3 038,35	2 956,53	2 616,43
Crédit d'impôt unitaire	19,82	6,34	42,79	64,68	

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013411550 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC, jusqu'au 30/04/2024, puis 0,60% à partir du 01/05/2024.

FR0011354646 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P : Taux de frais maximum de 1,196% TTC, jusqu'au 30/04/2024, puis 1,27% à partir du 01/05/2024.

FR0011354638 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC, jusqu'au 30/04/2024, puis 0,60% à partir du 01/05/2024.

FR0013429974 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC, jusqu'au 30/04/2024, puis 1,27% à partir du 01/05/2024.

FR0013411543 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-C : Taux de frais maximum de 0,45% TTC, jusqu'au 30/04/2024, puis 0,60% à partir du 01/05/2024.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de Surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés de la façon suivante :

Parts P et P-C : N/A

Parts I, Z-C et Z-D : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (SBF 120)

Ainsi, à compter du 01/01/2022 la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	208 572 849,27
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	72 039 025,07
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-31 989 191,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 276 808,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 151 170,98
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-11 234 599,07
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 341 724,96
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	248 474 338,88

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	25,934	3 728 954,39
Parts rachetées durant l'exercice	-8,729	-1 280 689,33
Solde net des souscriptions/rachats	17,205	2 448 265,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,695	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P		
Parts souscrites durant l'exercice	6 597,694	3 773 696,04
Parts rachetées durant l'exercice	-25 441,534	-14 721 632,15
Solde net des souscriptions/rachats	-18 843,840	-10 947 936,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	226 473,002	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	323 996,985	43 893 827,32
Parts rachetées durant l'exercice	-108 438,843	-14 783 288,61
Solde net des souscriptions/rachats	215 558,142	29 110 538,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	367 046,465	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	166,000	20 642 547,32
Parts rachetées durant l'exercice	-9,149	-1 203 581,14
Solde net des souscriptions/rachats	156,851	19 438 966,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	528,442	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR ACTIONS FRANCE ESG I FR0011354638	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	8 197 899,68	57,695	142 090,29
CPR ACTIONS FRANCE ESG P FR0011354646	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	127 235 107,02	226 473,002	561,81
CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C FR0013429974	Capitalisation	Capitalisation	EUR	48 814 775,68	367 046,465	132,99
CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D FR0013411550	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	64 226 556,50	528,442	121 539,46

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 SUISSE	Pays 4 BELGIQUE	Pays 5 LUXEMBOURG
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	245 630,66	225 973,90	14 394,86	2 301,31	1 461,12	1 346,67
Opérations temporaires sur titres	8 667,16	8 667,16				
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-7 640,04	-7 487,25				
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	246 657,78					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif Dépôts Obligations Titres de créances Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	9,87				9,87
Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres Emprunts Comptes financiers					
Hors-bilan Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					9,87

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	9,87						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	9,87						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	564,88				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		7,08	0,10		
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	564,88	7,08	0,10		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BNP PARIBAS SECURITIES	190,47	
BOFA SECURITIES EUROPE SA	53,81	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	90,21	
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	52,05	
NATIXIS	5 963,93	
SOCIETE GENERALE PAR	996,92	
UBS EUROPE SE	1 319,77	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
NATIXIS	6 471,53	
UBS EUROPE SE	1 168,51	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	1,02	
Caceis Bank	999,58	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS SECURITIES		226,20
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT		54,30
SOCIETE GENERALE PAR		718,99

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	7 080,99
	Collatéraux	1 000 597,50
Total des créances		1 007 678,49
Dettes		
	Frais de gestion fixe	227 318,06
	Frais de gestion variable	295 204,31
	Collatéraux	999 484,00
	Autres dettes	55 815,74
Total des dettes		1 577 822,11
Total des créances et des dettes		-570 143,62

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	47 134,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Frais de gestion variables provisionnés	32 294,59
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,40
Frais de gestion variables acquis	1 538,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 680 389,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,01
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	555 083,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

	31/12/2024
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	270 133,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	234 662,62
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,42
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	1 334 860,89
Obligations			1 334 860,89
TCN	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	2 372 301,59
OPC			2 372 301,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			3 707 162,48

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 690 588,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	4 690 588,40
Report à nouveau	771,91
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 691 360,31

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	165 017,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	165 017,99
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	165 017,99
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	165 017,99
Total	165 017,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 281 145,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 281 145,48
Report à nouveau	767,89
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 281 913,37
Affectation :	
Distribution	2 280 583,13
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 330,24
Capitalisation	
Total	2 281 913,37
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	226 473,002
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	10,07
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	24 804,67

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	861 795,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	861 795,37
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	861 795,37
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	861 795,37
Total	861 795,37
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 382 629,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 382 629,56
Report à nouveau	4,02
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 382 633,58
Affectation :	
Distribution	1 382 631,50
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2,08
Capitalisation	
Total	1 382 633,58
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	528,442
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 616,43
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	12 521,06

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 678 454,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	11 678 454,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	26 872 503,84
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	38 550 957,87

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	380 149,95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	380 149,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 066 043,46
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 446 193,41
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 446 193,41
Capitalisation	
Total	1 446 193,41
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 995 240,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 995 240,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	17 179 029,67
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 174 269,97
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	23 174 269,97
Capitalisation	
Total	23 174 269,97
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 268 998,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 268 998,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 268 998,90
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	2 268 998,90
Total	2 268 998,90
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 034 064,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 034 064,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 627 430,71
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 661 495,59
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	11 661 495,59
Capitalisation	
Total	11 661 495,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			237 990 619,23	95,79
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			237 990 619,23	95,79
Assurance			6 462 224,40	2,60
AXA SA	EUR	183 039	6 281 898,48	2,53
SCOR SE	EUR	7 628	180 325,92	0,07
Automobiles			3 127 930,91	1,26
RENAULT SA	EUR	24 470	1 151 313,50	0,46
STELLANTIS NV	EUR	156 999	1 976 617,41	0,80
Banques commerciales			12 119 009,37	4,88
BNP PARIBAS	EUR	129 298	7 657 027,56	3,08
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	100 441	1 334 860,89	0,54
SOCIETE GENERALE SA	EUR	115 137	3 127 120,92	1,26
Boissons			2 335 652,00	0,94
PERNOD RICARD	EUR	21 428	2 335 652,00	0,94
Composants automobiles			5 996 681,42	2,41
FORVIA	EUR	21 000	182 280,00	0,07
MICHELIN (CGDE)	EUR	179 870	5 719 866,00	2,30
VALEO	EUR	10 152	94 535,42	0,04
Construction et ingénierie			7 982 546,70	3,21
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	76 507	1 966 229,90	0,79
VINCI SA	EUR	60 320	6 016 316,80	2,42
Distribution			541 917,20	0,22
SOCIETE BIC SA	EUR	8 494	541 917,20	0,22
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			94 141,36	0,04
CARREFOUR SA	EUR	10	137,30	0,00
WORLDLINE SA	EUR	11 088	94 004,06	0,04
Divertissement			25,73	0,00
VIVENDI SE	EUR	10	25,73	0,00
Equipement et services pour l'énergie			576 509,71	0,23
VIRIDIEN	EUR	11 333	576 509,71	0,23
Equipements électriques			23 582 227,90	9,49
ALSTOM	EUR	45 020	970 631,20	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	93 863	22 611 596,70	9,10
Equipements et fournitures médicaux			6 012 747,60	2,42
ESSILORLUXOTTICA	EUR	25 521	6 012 747,60	2,42

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et instruments électroniques			6 600 193,16	2,66
FNAC DARTY SA	EUR	19 964	569 972,20	0,23
LEGRAND SA	EUR	64 124	6 030 220,96	2,43
FPI Bureautiques			1 267 747,20	0,51
GECINA SA	EUR	14 016	1 267 747,20	0,51
FPI de détail			6 268 742,00	2,52
KLEPIERRE	EUR	10	278,00	0,00
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	86 200	6 268 464,00	2,52
Gestion immobilière et développement			659 477,00	0,27
NEXITY	EUR	50 729	659 477,00	0,27
Hôtels, restaurants et loisirs			5 053 202,15	2,03
ACCOR SA	EUR	59 678	2 807 253,12	1,12
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	23 844	887 473,68	0,36
SODEXO SA	EUR	17 077	1 358 475,35	0,55
Industrie aérospatiale et défense			27 070 007,35	10,89
AIRBUS SE	EUR	77 820	12 044 979,60	4,85
SAFRAN SA	EUR	62 572	13 271 521,20	5,33
THALES	EUR	12 647	1 753 506,55	0,71
Logiciels			4 795 710,17	1,93
BOUYGUES SA	EUR	43 654	1 245 885,16	0,50
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	40 028	1 340 938,00	0,54
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	14 766	1 898 907,60	0,77
GETLINK SE	EUR	20 122	309 979,41	0,12
Machines			50 704,96	0,02
VALLOUREC SA	EUR	3 088	50 704,96	0,02
Media			8 296 348,44	3,34
CANAL+ SADIR	GBP	230 070	564 879,17	0,23
HAVAS BV	EUR	230 070	373 265,57	0,15
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	230 070	347 405,70	0,14
PUBLICIS GROUPE	EUR	68 066	7 010 798,00	2,82
Métaux et minerais			1 346 672,34	0,54
APERAM	EUR	53 397	1 346 672,34	0,54
Pétrole et gaz			8 092 866,69	3,26
TOTALENERGIES SE	EUR	151 637	8 092 866,69	3,26
Producteur et commerce d'énergie indépendants			7 801 277,80	3,14
AIR LIQUIDE PF	EUR	17 710	2 779 053,20	1,12
AIR LIQUIDE SA	EUR	32 005	5 022 224,60	2,02

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits alimentaires			9 051 680,00	3,64
DANONE	EUR	139 000	9 051 680,00	3,64
Produits chimiques			1 461 123,56	0,59
SOLVAY	EUR	46 891	1 461 123,56	0,59
Produits de soins personnels			11 071 495,95	4,46
L'OREAL	EUR	32 387	11 071 495,95	4,46
Produits pharmaceutiques			14 814 107,16	5,96
SANOFI	EUR	158 034	14 814 107,16	5,96
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 682 976,60	0,68
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	19 638	1 682 976,60	0,68
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 301 310,48	0,93
STMICROELECTRONICS NV	EUR	95 848	2 301 310,48	0,93
Services aux collectivités			1 212 982,73	0,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	44 743	1 212 982,73	0,49
Services aux entreprises			1 058 552,36	0,43
ELIS SA	EUR	41 774	789 528,60	0,32
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	EUR	36 777	269 023,76	0,11
Services aux professionnels			2 424 246,84	0,98
BUREAU VERITAS SA	EUR	82 626	2 424 246,84	0,98
Services de télécommunication diversifiés			3 633 125,80	1,46
ORANGE	EUR	377 350	3 633 125,80	1,46
Services financiers diversifiés			2 884 714,00	1,16
EURAZEO	EUR	14 451	1 039 749,45	0,42
WENDEL	EUR	19 849	1 844 964,55	0,74
Services liés aux technologies de l'information			3 355 917,00	1,35
ALTEN SA	EUR	13 692	1 082 352,60	0,44
CAPGEMINI SE	EUR	14 376	2 273 564,40	0,91
Sociétés commerciales et de distribution			2 012 083,20	0,81
REXEL SA	EUR	81 792	2 012 083,20	0,81
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 308 737,24	0,93
COVIVIO	EUR	47 349	2 308 737,24	0,93
Textiles, habillement et produits de luxe			32 583 002,75	13,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	4 794	11 131 668,00	4,48
KERING	EUR	8 381	1 996 773,25	0,80
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	30 613	19 454 561,50	7,83

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			2 372 301,59	0,95
OPCVM			2 372 301,59	0,95
Gestion collective			2 372 301,59	0,95
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	22,162	2 372 301,59	0,95
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			7 640 044,08	3,07
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 640 044,08	3,07
Construction et ingénierie			6 471 530,16	2,60
VINCI SA	EUR	64 884	6 471 530,16	2,60
Electricité			1 015 719,84	0,41
NEOEN SA	EUR	25 572	1 015 719,84	0,41
Hôtels, restaurants et loisirs			152 794,08	0,06
DELIVERY HERO SE	EUR	5 634	152 794,08	0,06
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			-7 640 044,08	-3,07
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			8 667 157,96	3,49
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 667 157,96	3,49
Assurance			404 976,00	0,16
AXA SA	EUR	11 800	404 976,00	0,16
Composants automobiles			254 115,17	0,10
VALEO	EUR	27 289	254 115,17	0,10
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 126 406,29	0,86
CARREFOUR SA	EUR	154 873	2 126 406,29	0,86
Divertissement			591 944,38	0,24
VIVENDI SE	EUR	230 060	591 944,38	0,24
Equipements électriques			348 668,32	0,14
ALSTOM	EUR	16 172	348 668,32	0,14
FPI de détail			3 684 917,80	1,48
KLEPIERRE	EUR	132 551	3 684 917,80	1,48
Machines			1 256 130,00	0,51
VALLOUREC SA	EUR	76 500	1 256 130,00	0,51
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			4 534,51	0,00
Total			249 034 613,29	100,23

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR ACTIONS FRANCE ESG

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	249 034 613,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 017 547,70
Autres passifs (-)	-1 577 822,11
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	248 474 338,88

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	EUR	57,695	142 090,29
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P	EUR	226 473,002	561,81
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	EUR	367 046,465	132,99
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG Z-D	EUR	528,442	121 539,46

CPR ACTIONS FRANCE ESG

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	214 402 927,36	209 037 788,32
Actions et valeurs assimilées	205 401 796,13	182 816 091,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	205 401 796,13	182 816 091,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	20 728,90	20 317,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 728,90	20 317,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	8 980 402,33	26 201 379,64
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	8 980 402,33	26 201 379,64
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	11 509,43	10 398,03
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 509,43	10 398,03
COMPTES FINANCIERS	6 478,35	22 988 584,48
Liquidités	6 478,35	22 988 584,48
TOTAL DE L'ACTIF	214 420 915,14	232 036 770,83

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 844 132,23	182 519 676,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	12 424 740,25	14 874 301,15
Report à nouveau (a)	2 653,02	714,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	14 347 923,77	702 136,87
Résultat de l'exercice (a,b)	3 953 400,00	4 897 511,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	208 572 849,27	202 994 340,79
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	5 630 229,99	5 635 935,83
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	5 630 229,99	5 635 935,83
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	2,19	4,91
Autres opérations temporaires	5 630 227,80	5 635 930,92
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	217 835,88	23 406 494,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	217 835,88	23 406 494,21
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	214 420 915,14	232 036 770,83

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	333 677,31	57 166,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 922 716,52	7 278 359,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	38 879,21	60 482,28
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 295 273,04	7 396 007,91
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	332 881,55	43 340,07
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 653,97	16 546,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	342 535,52	59 886,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 952 737,52	7 336 121,18
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 956 385,15	2 157 727,63
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 996 352,37	5 178 393,55
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-42 952,37	-280 881,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 953 400,00	4 897 511,98

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011354638 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I : Taux de frais maximum de 0,55% TTC.

FR0013429974 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC.

FR0013411550 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D : Taux de frais maximum de 0,45% TTC.

FR0011354646 - Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part P : Taux de frais maximum de 1,196% TTC.
Le fonds a pris en charge un montant de 1 908,15€ lié à la cotisation AMF.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de Surperformance

Les frais de gestion variables sont calculés de la façon suivante :

Parts P et P-C : N/A

Parts I, Z-C et Z-D : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (SBF 120)

Ainsi, à compter du 01/01/2022 la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	202 994 340,79	258 752 419,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	22 530 672,47	3 570 353,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-51 474 572,38	-21 024 741,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 182 223,08	14 381 527,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 605 715,02	-12 626 811,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	14 775,00	5,71
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-97 790,00	-262 030,00
Frais de transactions	-433 051,86	-583 447,01
Différences de change	263,72	-264,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 304 577,83	-35 376 157,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	39 980 214,25	20 675 636,42
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-20 675 636,42	-56 051 793,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-3 839 226,73	-9 014 907,30
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 996 352,37	5 178 393,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	208 572 849,27	202 994 340,79

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 478,35	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 478,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	961,84	0,00	149,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	336,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	97,28	0,00	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	52,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5,00
	Collatéraux	1 016,88
	Autres créances	10 487,55
TOTAL DES CRÉANCES		11 509,43
DETTES		
	Frais de gestion fixe	169 827,12
	Frais de gestion variable	26 708,77
	Autres dettes	21 299,99
TOTAL DES DETTES		217 835,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-206 326,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I		
Parts souscrites durant l'exercice	3,468	476 737,98
Parts rachetées durant l'exercice	-150,978	-19 494 340,98
Solde net des souscriptions/rachats	-147,510	-19 017 603,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40,490	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part P		
Parts souscrites durant l'exercice	3 957,288	2 108 890,81
Parts rachetées durant l'exercice	-60 065,900	-31 870 153,72
Solde net des souscriptions/rachats	-56 108,612	-29 761 262,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	245 316,842	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	371,591	
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	152 158,687	19 945 043,68
Parts rachetées durant l'exercice	-837,606	-110 077,68
Solde net des souscriptions/rachats	151 321,081	19 834 966,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	151 488,323	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 552,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 687 486,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	193 667,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 678,39
Pourcentage de frais de gestion fixes (*)	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

(*) Le taux de frais de gestion calculé de la P-C est de 1,196%. La taux affiché est arrondi au supérieur.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions	FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	964 169,89
			964 169,89
Obligations			0,00
TCN	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	0,00
OPC			20 728,90
			20 728,90
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			984 898,79

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2 653,02	714,29
Résultat	3 953 400,00	4 897 511,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 956 053,02	4 898 226,27

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	131 546,44	613 226,33
Total	131 546,44	613 226,33

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P		
Affectation		
Distribution	2 382 026,54	3 152 910,25
Report à nouveau de l'exercice	831,81	2 664,69
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 382 858,35	3 155 574,94
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	245 316,842	301 425,454
Distribution unitaire	9,71	10,46
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	71 335,43	67 666,29

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D		
Affectation		
Distribution	1 098 619,94	1 129 023,51
Report à nouveau de l'exercice	2,83	0,84
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 098 622,77	1 129 024,35
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	371,591	371,591
Distribution unitaire	2 956,53	3 038,35
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	23 442,46	18 080,03

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	343 025,46	400,65
Total	343 025,46	400,65

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 424 740,25	14 874 301,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 347 923,77	702 136,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	26 772 664,02	15 576 438,02

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	748 142,82	1 547 703,07
Capitalisation	0,00	0,00
Total	748 142,82	1 547 703,07

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	18 608 422,57	11 081 071,83
Capitalisation	0,00	0,00
Total	18 608 422,57	11 081 071,83

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 066 655,58	2 947 619,33
Capitalisation	0,00	0,00
Total	6 066 655,58	2 947 619,33

	29/12/2023	30/12/2022
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 349 443,05	43,79
Total	1 349 443,05	43,79

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	372 290 820,62	299 041 616,25	258 752 419,61	202 994 340,79	208 572 849,27
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I en EUR					
Actif net	31 388 863,18	26 379 815,97	26 995 124,78	21 607 490,96	5 646 926,32
Nombre de titres	286,294	265,054	208,825	188,000	40,490
Valeur liquidative unitaire	109 638,56	99 526,19	129 271,51	114 933,46	139 464,71
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	1 298,72	0,00	7 967,57	8 232,46	18 477,22
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	-7 607,41	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2 538,13	2 685,82	5 404,04	3 261,84	3 248,86
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P en EUR					
Actif net	196 564 966,10	164 999 998,55	185 678 482,20	143 126 214,98	137 807 988,08
Nombre de titres	392 768,445	372 625,725	330 383,133	301 425,454	245 316,842
Valeur liquidative unitaire	500,46	442,80	562,00	474,83	561,75
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	5,90	0,00	35,05	36,76	75,85
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	-33,81	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	8,72	9,38	21,90	10,46	9,71
Crédit d'impôt unitaire	0,069	0,049	0,03	0,229	0,00 (*)
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-C en EUR					
Actif net	50 686 222,25	31 151 292,65	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	468,973	317,217	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	108 079,19	98 201,83	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1 213,84	-8 782,92	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	2 345,48	2 744,35	0,00	0,00	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D en EUR					
Actif net	93 648 664,06	76 498 937,59	46 058 257,85	38 242 476,12	45 286 886,95
Nombre de titres	866,371	797,790	379,480	371,591	371,591
Valeur liquidative unitaire	108 093,02	95 888,56	121 372,02	102 915,50	121 872,93
+/- values nettes unitaire non distribuées	1 213,84	0,00	7 562,80	7 932,42	16 326,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-7 338,92	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	2 359,03	2 682,14	5 138,42	3 038,35	2 956,53
Crédit d'impôt unitaire	12,27	19,82	6,335	42,788	0,00 (*)
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C en EUR					
Actif net	2 105,03	11 571,49	20 554,78	18 158,73	19 831 047,92
Nombre de titres	20,000	121,912	167,242	167,242	151 488,323
Valeur liquidative unitaire	105,25	94,91	122,90	108,57	130,90
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,00	-8,52	7,60	0,26	8,90
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13	2,01	4,79	2,39	2,26

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	30 025	832 593,25	0,40
TOTAL BELGIQUE			832 593,25	0,40
FRANCE				
ACCOR	EUR	18 785	649 961,00	0,31
AEROPORTS DE PARIS	EUR	779	91 298,80	0,04
AIR LIQUIDE	EUR	41 250	7 264 950,00	3,49
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	16 100	2 835 532,00	1,36
ALTEN	EUR	3 305	444 853,00	0,21
AXA	EUR	124 537	3 672 596,13	1,76
BENETEAU	EUR	16 860	210 412,80	0,10
BIOMERIEUX	EUR	3 189	320 813,40	0,15
BNP PARIBAS	EUR	87 862	5 499 282,58	2,64
BOUYGUES	EUR	15 761	537 765,32	0,26
BUREAU VERITAS SA	EUR	66 652	1 524 331,24	0,73
CAPGEMINI SE	EUR	934	176 292,50	0,08
CARMILA	EUR	14 244	221 921,52	0,10
CREDIT AGRICOLE	EUR	75 021	964 169,89	0,46
DANONE	EUR	52 719	3 093 550,92	1,48
DASSAULT SYST.	EUR	32 289	1 428 303,92	0,69
ELIS	EUR	4 348	82 133,72	0,04
ESSILORLUXOTTICA	EUR	44 496	8 080 473,60	3,88
EURAZEO	EUR	19 058	1 369 317,30	0,66
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	18 755	382 977,10	0,18
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	9 525	1 142 047,50	0,55
GECINA NOMINATIVE	EUR	10 214	1 124 561,40	0,54
GETLINK SE	EUR	15 594	258 314,61	0,12
GROUPE FNAC	EUR	9 223	253 632,50	0,12
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 868	7 421 918,40	3,56
IPSOS	EUR	4 604	261 277,00	0,13
KERING	EUR	5 495	2 192 505,00	1,05
KLEPIERRE	EUR	44 394	1 095 643,92	0,53
L'OREAL	EUR	26 125	11 773 231,25	5,65
LEGRAND SA	EUR	40 525	3 813 402,50	1,83
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	26 568	19 490 284,80	9,34
MERSEN	EUR	8 516	299 763,20	0,14
MICHELIN (CGDE)	EUR	26 826	870 771,96	0,41
ORANGE	EUR	251 158	2 587 932,03	1,24
PERNOD RICARD	EUR	15 752	2 516 382,00	1,21
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	45 810	3 848 040,00	1,84
RENAULT SA	EUR	25 335	934 988,18	0,45
REXEL	EUR	70 135	1 737 243,95	0,84
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	6 075	199 563,75	0,10
SAFRAN SA	EUR	53 400	8 515 164,00	4,08
SAINT-GOBAIN	EUR	38 624	2 574 675,84	1,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI	EUR	138 139	12 399 356,64	5,95
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	69 166	12 572 995,48	6,03
SCOR SE	EUR	5 911	156 405,06	0,07
SOCIETE BIC	EUR	6 582	413 678,70	0,20
SOCIETE GENERALE SA	EUR	109 283	2 625 524,08	1,25
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	14 108	1 405 438,96	0,67
SOPRA STERIA	EUR	3 115	616 147,00	0,29
THALES	EUR	10 201	1 366 423,95	0,66
TOTALENERGIES SE	EUR	252 007	15 523 631,20	7,44
TRIGANO SA	EUR	1 574	233 424,20	0,11
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	32 850	2 198 322,00	1,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	143 387	4 095 132,72	1,97
VINCI SA	EUR	82 901	9 425 843,70	4,52
TOTAL FRANCE			174 794 604,22	83,81
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	3 392	111 528,96	0,05
TOTAL LUXEMBOURG			111 528,96	0,05
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	62 775	8 774 689,50	4,21
STELLANTIS NV	EUR	416 520	8 809 398,00	4,22
TOTAL PAYS-BAS			17 584 087,50	8,43
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	142 640	6 448 754,40	3,09
TOTAL SUISSE			6 448 754,40	3,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			199 771 568,33	95,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			199 771 568,33	95,78
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	0,201	20 728,90	0,01
TOTAL FRANCE			20 728,90	0,01
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 728,90	0,01
TOTAL Organismes de placement collectif			20 728,90	0,01
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	162 443	1 336 256,12	0,64
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	130 673	2 492 587,48	1,20
SAP SE	EUR	12 915	1 801 384,20	0,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 630 227,80	2,70
TOTAL Titres reçus en garantie			5 630 227,80	2,70
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-5 630 227,80	-2,70
Créance représentative de titres prêtés				
BELGIQUE				
SYENSQO SA	EUR	14 239	1 342 168,14	0,64
TOTAL BELGIQUE			1 342 168,14	0,64
FRANCE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AXA	EUR	11 800	347 982,00	0,17
BOUYGUES	EUR	30 350	1 035 542,00	0,50
CAPGEMINI SE	EUR	12 000	2 265 000,00	1,08
CARREFOUR	EUR	38 561	638 762,98	0,30
DANONE	EUR	400	23 472,00	0,01
ELIS	EUR	39 803	751 878,67	0,36
IPSOS	EUR	1 200	68 100,00	0,04
VIVENDI	EUR	175 563	1 698 747,59	0,81
TOTAL FRANCE			6 829 485,24	3,27
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	25 502	838 505,76	0,41
TOTAL LUXEMBOURG			838 505,76	0,41
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			9 010 159,14	4,32
Indemnités sur titres prêtés			-29 756,81	-0,01
Indemnités sur titres empruntés			-2,19	0,00
Créances			11 509,43	0,00
Dettes			-217 835,88	-0,10
Comptes financiers			6 478,35	0,00
Actif net			208 572 849,27	100,00

Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D	EUR	371,591	121 872,93
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG part P	EUR	245 316,842	561,75
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG I	EUR	40,490	139 464,71
Parts CPR ACTIONS FRANCE ESG P-C	EUR	151 488,323	130,90

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part P

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 382 026,54	EUR	9,71	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 382 026,54	EUR	9,71	EUR

Décomposition du coupon : Part CPR ACTIONS FRANCE ESG part Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 098 619,94	EUR	2 956,53	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 098 619,94	EUR	2 956,53	EUR

Annexe(s)

Produit

CPR Actions France ESG - P-C

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013429974 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fond soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€402	€1 283
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,31% avant déduction des coûts et de 5,13% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	123,83 EUR
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Actions France ESG - Z-C

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013411543 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fond soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Actions France ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 450	€1 440
	Rendement annuel moyen	-85,5%	-32,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 490	€9 800
	Rendement annuel moyen	-25,1%	-0,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 520	€13 330
	Rendement annuel moyen	5,2%	5,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 400	€16 010
	Rendement annuel moyen	44,0%	9,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2018 et 31/07/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€575	€1 034
Incidence des coûts annuels**	5,8%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,85% avant déduction des coûts et de 5,92% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,50 EUR
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : SBF 120. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Actions France ESG - Z-D

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013411550 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fond soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Actions France ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 450	€1 440
	Rendement annuel moyen	-85,5%	-32,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 460	€9 570
	Rendement annuel moyen	-25,4%	-0,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 470	€12 930
	Rendement annuel moyen	4,7%	5,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 280	€15 580
	Rendement annuel moyen	42,8%	9,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2018 et 31/07/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€585	€1 091
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.
 ** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,31% avant déduction des coûts et de 5,27% après cette déduction.
 Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,50 EUR
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : SBF 120. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	10,26 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Actions France ESG - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011354646 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fond soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France ESG.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Actions France ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 490	€1 480
	Rendement annuel moyen	-85,1%	-31,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 590	€9 440
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 670	€12 820
	Rendement annuel moyen	6,7%	5,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 590	€15 400
	Rendement annuel moyen	45,9%	9,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2018 et 31/07/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€402	€1 281
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,28% avant déduction des coûts et de 5,09% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	123,83 EUR
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Actions France ESG - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011354638 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Actions France ESG, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant dans CPR Actions France ESG - P, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro.

L'objectif de gestion consiste à réaliser une performance annuelle moyenne supérieure ou égale à son indice de référence le SBF 120 (cours de clôture et dividendes réinvestis hors avoirs fiscaux), représentatif des principales valeurs françaises, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction de l'univers d'investissement éligible. La stratégie d'investissement durable du fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une intensité carbone plus faible que celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. A ce titre, l'équipe de gestion utilise les notations extra-financières internes au groupe Amundi. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Une échelle de notation allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) est utilisée pour évaluer une entreprise sur 3 niveaux. La note finale ESG est le résultat de l'agrégation des trois notes E, S et G intermédiaires (appelées composantes), elles-mêmes issues de la pondération des notes sur différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- La note ESG, est l'appréciation la plus synthétique d'une entreprise. Il s'agit de la note de niveau 1.

- Elle est la résultante d'une note Environnementale (E), d'une note Sociale (S) et d'une note de Gouvernance (G), qui sont pondérées en fonction des enjeux du secteur. Il s'agit du niveau intermédiaire de notation ou niveau 2.

- A chacune de ces 3 composantes, sont rattachés des critères. Il s'agit du niveau 3.

A titre indicatif, des critères ESG sont notamment la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note globale ESG

- Limitation de l'exposition des titres affichant les pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

Au minimum 90% des valeurs en portefeuille ont une notation ESG.

La Société de gestion s'engage à faire en sorte que la notation ESG du fond soit supérieure à la notation ESG de l'indice de référence après avoir exclu au moins 20% des actions ayant les pires notes selon l'approche ESG.

Dans un second temps, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif sur la base de critères financiers précis et objectifs.

La gestion du portefeuille est orientée vers les actions et autres titres assimilés des grandes et moyennes capitalisations françaises selon une stratégie d'exposition au marché action français qui oscillera entre un minimum de 90 % et un maximum de 120% de l'actif net.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20 % de son actif net en actions des pays de la zone euro (hors France et hors valeurs étrangères de l'indice de référence).

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique. L'univers d'investissement est réduit par l'exclusion de titres sur la base de notations ESG. Chaque valeur de cet univers fait l'objet d'une analyse systématique, sur la base de critères financiers précis et objectifs. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, pouvant aller jusqu'à 4% en conditions normales de marché.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : euronext.com.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Actions France ESG.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Actions France ESG.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 490	€1 480
	Rendement annuel moyen	-85,1%	-31,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 640	€9 770
	Rendement annuel moyen	-23,6%	-0,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 740	€13 200
	Rendement annuel moyen	7,4%	5,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 640	€15 900
	Rendement annuel moyen	46,4%	9,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/07/2018 et 31/07/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€342	€886
Incidence des coûts annuels**	3,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,25% avant déduction des coûts et de 5,71% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	58,50 EUR
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : SBF 120. Méthode ESMA depuis le 01/01/2022.. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	5,46 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Actions France ESG pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR Actions France ESG

Identifiant d'entité juridique :
9695006TCXRN0SQ23I93

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 85,64 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **SBF 120**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,393 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,152 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.168 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 1.101 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SCHNEIDER	Industrie	Biens	France	9,08 %

du produit financier
au cours de la
période de
référence, à savoir:
du 01/01/2024 au
31/12/2024

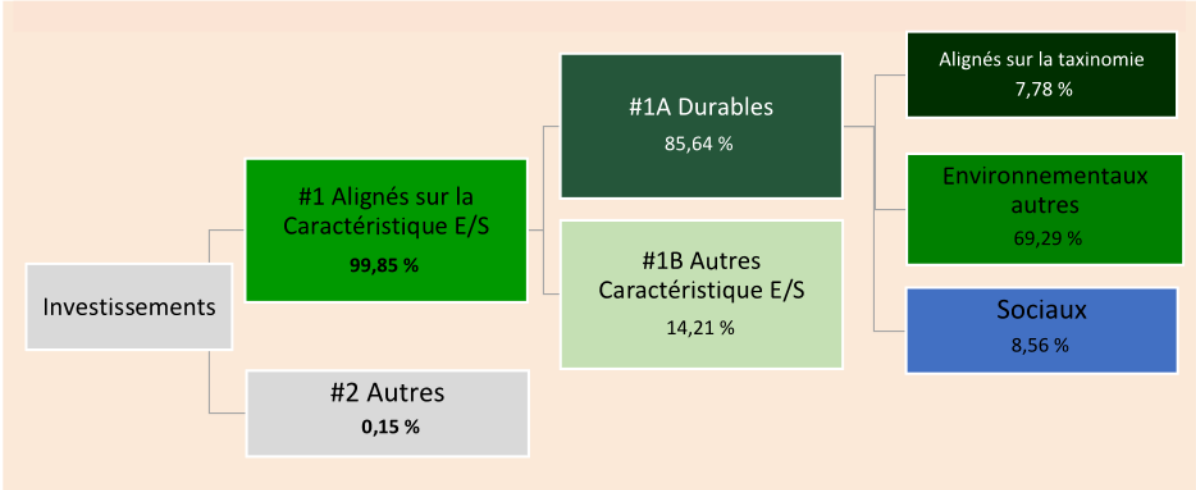
ELECT SE		d'équipement		
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	7,81 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	5,95 %
SAFRAN SA	Industrie	Biens d'équipement	France	5,33 %
AIRBUS SE	Industrie	Biens d'équipement	Pays-Bas	4,84 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	4,47 %
L OREAL (PARIS)	Conso non Cyclique	Produits ménagères, hygiène et beauté	France	4,45 %
DANONE	Conso non Cyclique	Alimentation, Boisson & Tabac	France	3,63 %
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	Pétrole et Gaz	France	3,25 %
BNP PARIBAS	Finance	Banques	France	3,07 %
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	Médias et Divertissement	France	2,81 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	2,68 %
UNIBAIL- RODAMCO- WESTFIELD /PARIS	Immobilier	REITs	France	2,52 %
LEGRAND SA	Industrie	Biens d'équipement	France	2,42 %
VINCI SA (PARIS)	Industrie	Biens d'équipement	France	2,42 %



Quelle était la proportion d’investissements liés à la durabilité?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	27,30 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	13,08 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	5,95 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	5,43 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	4,87 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	4,57 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	4,45 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	4,01 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	<i>3,77 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>3,72 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	<i>3,68 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>2,76 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Services & Equipements de Santé</i>	<i>2,41 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	<i>2,03 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	<i>1,89 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>1,55 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	<i>1,51 %</i>
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	<i>1,46 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>1,20 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>0,95 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	<i>0,93 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution & Retail</i>	<i>0,85 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	<i>0,54 %</i>
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	<i>0,49 %</i>

<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>0,26 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	<i>0,23 %</i>
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,12 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,00 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,78 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

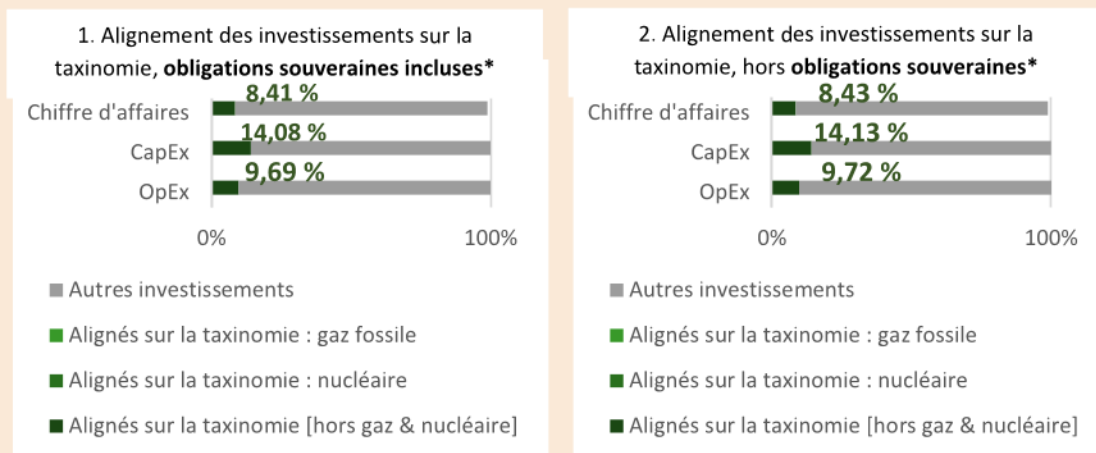
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,40 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 4,73 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 3.6%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **69,29 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **8,56 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.